



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier trésorier de la ville de Léry, qu'au cours de la séance ordinaire du 11 juin 2025 qui aura lieu à la salle du conseil municipal située au 1, rue de l'Hôtel de Ville, à compter de 19 h 30, le conseil prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande vise à implanter une piscine hors terre dans une cour avant secondaire sur un terrain d'angle portant le numéro de lot # 6 448 753 du cadastre du Québec, situé au 22, rue Ninon-Cardinal, dans la zone H01-85.

EFFET DE LA DEMANDE :

La demande contrevient au règlement de zonage numéro 2016-451, article 188, tableau 5-2 « Usages, bâtiments, constructions et équipements accessoires autorisés dans les cours – Constructions accessoires » concernant les piscines (hors terre, démontable ou creusée) qui prévoit que les piscines ne sont pas autorisées en cour avant secondaire.

CONSÉQUENCE DE LA DEMANDE

Autoriser, de manière dérogatoire, une piscine à même la cour avant secondaire sur le lot en question alors qu'une piscine n'est autorisée dans cet espace.

Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ci-haut mentionnée.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 27^e jour de mois de mai 2025

Michel Morneau MAP. urb.
Directeur général et greffier-trésorier